

Compte rendu du Conseil Municipal du 10 août 2017, à 20h

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques PREVOST, Maire.

Etaiet présents :

M.M. Jean-Jacques PREVOST, Alain GAGNEPAIN, Hervé MOURGUES, Christian HAÏSSAT, Alan BLANCHE, Philippe LECLERCQ, Vincent THIBOUT, Mmes Josiane GABORIAUD, Virginie RAPICAULT.

Absent(s) excusé(s) représenté(s) :

Mme Céline COUTTELLE pouvoir à Mr Jean-Jacques PREVOST
Mme Cathy ROSIER pouvoir à Mr Alain GAGNEPAIN
Mme Laurence SCHNEIDER pouvoir à Mr Christian HAÏSSAT

Absent(s) excusé(s) : Franck-Xavier SIMONARD, Christophe NETO-FERREIRA, Philippe LEVESQUE

CONSEIL MUNICIPAL

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent THIBOUT

Approbation du compte rendu de la séance du 30 Juin 2017.

VOTE : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Naissances
ÖZTÜRK Atilla né le 11 juillet 2017 PLÉAU Tess Mila née le 31/07/2017
Mariage
Cécile Nicole Elisabeth METIVIER et Lionel Ursule Franck CABON le 05 août 2017

DELIBERATIONS

OBJET : Autorisation de signature des marchés des travaux pour l'aménagement de la Mairie au Château de la Brosse

Vu le code des marchés publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 6° qui prévoit que le conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle

Article 1 – Objet des Marchés

Les marchés concernent l'aménagement de la Mairie dans le Château de la Brosse.

Article 2 – Choix de la procédure de consultation

La consultation des entreprises a été réalisée sur la base d'une procédure adaptée selon l'article 27 du Code des Marchés Publics car le montant global des estimations des travaux était largement inférieur au seuil qui impose une procédure formalisée.

D'autre part, afin de susciter une large concurrence, la consultation a été organisée en lots séparés.

Ces lots sont les suivants :

N° du lot	Travaux
Lot n°1	Démolition, maçonnerie, plâtrerie
Lot n°2	Charpente, couverture
Lot n°3	Menuiserie bois
Lot n°4	Serrurerie
Lot n°5	Electricité
Lot n°6	Plomberie, chauffage
Lot n°7	Peinture
Lot n°8	Ascenseur

Article 3 – Critères devant départager les offres

Afin de départager les candidats, le règlement de la consultation a prévu que les offres soient classées en fonction de critères techniques énoncés dans un mémoire et sur la base du montant de l'offre.

Le critère technique est pondéré à 60% de la note et le critère prix à 40%.

Article 4 – Déroulement de la procédure

Un avis d'appel public à la concurrence est paru au BOAMP le 13 Juin 2017.

Les offres ont été ouvertes, analysées et classées selon les critères du règlement de la consultation.

L'ensemble des éléments d'analyse et de classement des offres figure au rapport rédigé par le maître d'œuvre.

Article 5 – Choix des entreprises

Le pouvoir adjudicataire a retenu les candidats classés premiers sur la base des critères du règlement de la consultation.

Ces candidats sont les suivants :

N° du lot	Désignation du candidat	Montant HT de l'offre
Lot 1	RENOVATION VIEUX EDIFICES à Sucy en Brie (94)	195.136,60 €
Lot 2	CARON à Bezu St Germain (02)	14.106,90 €
Lot 3	CORCESSIN à Choisy en Brie (77)	236.497,00 €
Lot 4	S3M à Malakoff (92)	26.867,80 €
Lot 5	SEINEM à Croissy Beaubourg (77)	88.690,32 €
Lot 6	BROSSEL à Meaux (77)	38.695,00 €
Lot 7	BERNIER Peinture à Lagny sur Marne (77)	25.000,00 €
Lot 8		€
TOTAL		624.993,62 €

Pour le lot n°8, une seule offre a été reçue. Elle a été déclarée inacceptable au regard de son montant de beaucoup supérieur à l'estimation, du maître d'œuvre.

Une nouvelle consultation sera lancée pour ce lot.

Article 6- Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les marchés des entreprises énumérées à l'article 5 et tous les avenants s'y rapportant.

VOTE : Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

OBJET : ADHESION AUX PRESTATIONS RH PROPOSEES PAR LES SERVICES PÔLE CARRIERES DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE SEINE ET MARNE AUX COLLECTIVITES AFFILIEES :

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment les articles 22,24 et 25 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de Seine et Marne du 18 octobre 2016 approuvant les tarifs des prestations facultatives du pôle carrière ;

Considérant que les prestations ci-dessus désignées proposées par le Centre de Gestion correspondent aux besoins de la commune ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Décide d'adhérer aux prestations ci-dessous ;

Dit que les crédits sont inscrits au budget ;

PRESTATIONS R.H.		Tarifs 2017
Prestation « avancement d'échelon » : forfait annuel		
Collectivités de 1 à 20 agents		30.00 €
Collectivités de 21 à 49 agents		50.00 €
Prestation « avancement de grade » : forfait annuel		
Collectivités de 1 à 20 agents		30.00 €
Collectivités de 21 à 49 agents		60.00 €
Prestation « assurance chômage » : forfait par dossier instruit		
Etude d'une demande de droits à indemnisation		130.00 €
Etude d'un dossier complexe (reprise d'indemnisation, rechargement, droit d'option, etc)		200.00€
Révision d'un dossier déjà instruit		20.00 €
Etude réglementaire chômage		70.00€
Prestation « ateliers du statut » : forfait par participant		
Au CDG	Session pédagogique d'une demi-journée	130.00 €
	Session pédagogique d'une journée	260.00 €
En intra	Session pédagogique d'une demi-journée	150.00 €
	Session pédagogique d'une journée	300.00 €
Prestation « examen du dossier individuel et accompagnement projets RH »		
Taux horaire d'intervention		40.00 €
Prestation « ateliers retraite : montage de dossiers et réglementation » forfait par participant		
Au CDG	Session pédagogique d'une demi-journée	70.00 €
	Session pédagogique d'une journée	140.00 €
En intra	Session pédagogique d'une demi-journée	90.00 €
	Session pédagogique d'une journée	180.00 €
Prestation « ateliers retraite : utilisation des applications informatiques de la CNRACL » : forfait par participant		
Session pédagogique d'une demi-journée		80.00 €
Session pédagogique d'une journée		160.00 €
Prestation accompagnement individualisé		
Taux horaire d'intervention		35.00 €

Habilite Monsieur le Maire à signer la convention prévue à cet effet.

VOTE : Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

Points sur les décisions :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que :

- des travaux de voirie ont été lancés pour :
 - o Le Chemin de la Celle
 - o Le chemin de la Tillaye
 - o Le Chemin de Marderon
- Suite à une panne du standard téléphonique de la mairie, celui-ci a dû être changé.
- Les travaux des vitraux de l'église sont terminés.

Travaux effectués par les services techniques :

- Remise en état des locaux de la cantine (peinture)
- Travaux de remise en état dans les toilettes des maternelles

Personnel Communal :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal:

Que la nomination du nouveau Directeur du centre de loisirs sera effective au 1^{er} septembre 2017
De l'arrivée d'un nouvel agent technique au service cantine au 21 août 2017 en contrat CUI

Du départ :

D'un animateur en fin de contrat au 31 août 2017
D'un agent administratif pour mutation au 14 août 2017

Le nécessaire pour le remplacement de ces agents est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h55